

Zurich, le 25 mai 2020

## Communiqué de presse

# Geo-Energie Suisse tient à la réalisation du projet de géothermie de Haute-Sorne (JU)

**En avril, le Gouvernement cantonal jurassien a annoncé qu'il envisageait de révoquer les autorisations en vigueur pour le projet de géothermie de Haute-Sorne. Dans une prise de position, Geo-Energie Suisse (GES) annonce tenir à la réalisation de son projet. Afin d'en améliorer l'acceptation, GES envisage comme prochaine étape une information factuelle et un dialogue constructif et ouvert avec la population.**

Avec la stratégie énergétique 2050, la Suisse a donné une nouvelle orientation à sa politique énergétique. D'ici 30 ans, elle ambitionne de se passer progressivement de l'énergie nucléaire, d'augmenter l'efficacité énergétique, de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> et d'augmenter la part des énergies renouvelables. [Le projet de géothermie de Haute-Sorne](#) apporte une contribution centrale à la mise en œuvre de ces objectifs nationaux et cantonaux, d'où son importance.

### **Geo-Energie Suisse tient à la réalisation de son projet**

Suite à l'annonce d'une possible révocation des autorisations par le Gouvernement cantonal au début du mois d'avril 2020, les responsables du projet ont à nouveau analysé de manière approfondie la situation. Ils en concluent qu'aucune raison technico-scientifique ou juridique ne justifie d'y mettre fin, d'autant plus que les tribunaux ont déjà confirmé en dernière instance la faisabilité du projet. GES constate par contre un urgent besoin de dialogue sur les opportunités et les risques du projet afin d'en expliquer tous les aspects et de répondre aux préoccupations fondamentales concernant la géothermie profonde. On peut s'attendre à ce qu'un tel dialogue sur les risques contribue de manière significative à la clarification des questions controversées.

Dans une prise de position envoyée au Gouvernement cantonal à la mi-mai, GES se réserve toutefois le droit d'engager une action en justice si celui-ci décidait tout de même de retirer les autorisations en vigueur. Les tribunaux devraient alors se prononcer, dans une procédure initiale, sur la légalité de cette révocation et sur la possibilité de réaliser tout de même le projet. Dans le cas contraire, une procédure ultérieure amènerait les tribunaux à fixer le montant des dommages et intérêts. Toutefois, GES ne recourrait à la justice que si les autorisations accordées étaient effectivement retirées, entravant ainsi le développement de la géothermie profonde en Suisse en tant que source d'énergie renouvelable.

### **Un permis de construire octroyé en 2015**

Le projet de géothermie de Haute-Sorne offre au canton du Jura et à la commune de Haute-Sorne la possibilité de soutenir un projet pilote dont l'importance dépasse les frontières nationales et dont la sécurité est une priorité absolue. Pour cette raison, GES impliquera toutes les institutions scientifiques nationales et internationales requises dans l'examen des questions liées à la sécurité du projet. De plus, la mise sur pied d'une commission de suivi et d'information aura pour but d'assurer le dialogue avec la population et une transparence maximale tout au long du projet. Elle sera composée de représentants du canton, de la commune, de la population, des associations et de la société de projet. Au vu du grand potentiel de cette source d'énergie, les autorités compétentes avaient approuvé le projet de géothermie de Haute-Sorne en juin 2015 sur la base d'études approfondies d'impact sur l'environnement et d'études de risques détaillées. Enfin, il convient également d'ajouter que le projet d'investissement de l'ordre de 100 millions de francs suisses générera une importante valeur ajoutée locale.

### **Des procédures interminables ont retardé le dialogue**

Diverses procédures et des débats politiques au cours des cinq dernières années ont entraîné des retards considérables. Le plan spécial est entré en vigueur en décembre 2018 suite au rejet en dernière instance par le Tribunal fédéral des recours contre le projet. En outre, une initiative visant à interdire la géothermie sur le territoire cantonal a été invalidée par la Cour constitutionnelle jurassienne. Suite à un tremblement de terre induit survenu à Pohang, en Corée du Sud, le Gouvernement jurassien a demandé une nouvelle évaluation du risque sismique du projet de Haute-Sorne, d'abord à Geo-Energie Suisse en 2017, puis au Service Sismologique Suisse (SED). Les analyses de GES et le rapport du SED ont intégralement confirmé la validité des conditions imposées et la gestion des risques prévue pour le projet de Haute-Sorne. Cependant, la commission de suivi et d'information n'a pas pu commencer ses travaux alors que des procédures et des investigations étaient en cours. Les procédures étant désormais achevées et les rapports demandés ayant été soumis, les responsables du projet estiment que les bases d'un dialogue objectif et constructif avec la population sont désormais posées.

### **Informations complémentaires**

Français : Olivier Zingg, Chef de projet Suisse romande, Tel. +41 79 321 43 20  
Allemand : Peter Meier, CEO Geo-Energie Suisse, Tel +41 79 248 48 65

### **Informations sur Geo-Energie Suisse et sur le projet de Haute-Sorne :**

#### **A propos de Geo-Energie Suisse**

Geo-Energie Suisse SA est le centre de compétence suisse en géothermie profonde pour la production d'électricité et de chaleur. Ses actionnaires comprennent des services industriels ainsi que des fournisseurs d'énergie régionaux de toute la Suisse. Geo-Energie Suisse emploie une dizaine de collaborateurs et est également soutenue ponctuellement par de nombreux spécialistes externes.

<https://fr.geo-energie.ch/>

#### **À propos du projet de géothermie de Haute-Sorne**

Le projet de Haute-Sorne vise à démontrer la faisabilité technique de la production d'électricité et de la chaleur à partir de l'énergie géothermique. Grâce à une nouvelle méthode de stimulation multi-étapes développée par Geo-Energie Suisse, la perméabilité de la roche peut être augmentée tout en réduisant le risque sismique. Lors de la première phase du projet, un puits d'exploration sera foré afin d'étudier toutes les propriétés du sous-sol et clarifier ainsi son potentiel d'utilisation. Ce n'est qu'après l'évaluation détaillée des résultats des mesures qu'une décision sera prise quant à la poursuite du projet.

<https://www.geo-energie-jura.ch/> Brochure « **Géothermie profonde – Projet pilote de Haute-Sorne** »